



CONSEIL
DE QUARTIER
DE LAC SAINT-CHARLES

Conseil d'administration du conseil de quartier de Lac-Saint-Charles

Procès-verbal de la 4^e assemblée régulière de 2023
MERCREDI 12 avril 2023 à 20h10

Salle des Chevaliers de Colomb de Lac Saint-Charles
1506, avenue du Lac-Saint-Charles

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Claudya Tremblay	Administratrice
Mme Véronique Hunter	Administratrice
M. Pier-Yves Poulin	Administrateur
M. Alain Anctil	Administrateur
Mme Marlène Gagnon	Administratrice

ÉTAIT ABSENT :

M. Steeve Verret, conseiller municipal du district Lac St-Charles-Saint-Émile

IL Y A QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques
Mme Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques
Mme Diane Corriveau, secrétaire de rédaction

Citoyens présents : 4

1. Lecture et ouverture de l'assemblée

Mme Claudya Tremblay ouvre l'assemblée à 20h 10, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et fait la lecture de l'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Cooptation de nouveaux administrateurs (s'il y a lieu)
4. Nomination des administrateurs aux postes de dirigeants
5. Calendrier des prochaines rencontres de travail et assemblées du conseil jusqu'en juin 2023
6. Paiement des frais de secrétariat
7. Présentation du concours Maisons Fleuries
8. Information du conseiller municipal



CONSEIL DE QUARTIER

DE LAC SAINT-CHARLES

9. Période de questions et commentaires du public
10. Projet de mobilisation à la sécurité routière (autorisation de dépenses)
11. Levée de l'assemblée

2023-CA-28 Ordre du jour Sur proposition de monsieur Pier-Yves Poulin, appuyée par monsieur Alain Anctil, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

2023-CA-29 Sur proposition de monsieur Alain Anctil, appuyée par madame Véronique Hunter, il est unanimement résolu d'accepter que madame Claudya Tremblay agisse comme présidente d'assemblée.

3. Cooptation de nouveaux administrateurs (s'il y a lieu)

Il n'y a pas lieu de cooptation.

4. Nomination des administrateurs aux postes de dirigeants

2023-CA-30 Sur proposition de madame Véronique Hunter, appuyée par madame Marlène Gagnon, il est unanimement résolu de nommer madame Claudya Tremblay au poste de présidente du conseil.

2023-CA-31 Sur proposition de madame Véronique Hunter, appuyée par madame Marlène Gagnon, il est unanimement résolu de nommer monsieur Pier-Yves Poulin au poste de vice-président du conseil.

2023-CA-32 Sur proposition de madame Véronique Hunter, appuyée par madame Claudya Tremblay, il est unanimement résolu de nommer monsieur Alain Anctil au poste de trésorier du conseil.

2023-CA-33 Sur proposition de madame Véronique Hunter, appuyée par madame Claudya Tremblay, il est unanimement résolu de nommer madame Marlène Gagnon au poste de secrétaire du conseil.

5. Calendrier des prochaines rencontres de travail et assemblées du conseil jusqu'en juin 2023

Monsieur Mario Demeule indique aux membres, que les prochaines rencontres du conseil auront lieu les mardis, 10 mai et 14 juin à la salle des Chevaliers de Colomb de Lac St-Charles. Il souligne qu'il faudra évaluer la possibilité d'utiliser cette même salle pour les futures rencontres, à partir de septembre.

Une réunion de travail devrait avoir lieu le 26 avril prochain, à la salle 111 du centre communautaire Paul-Émile Beaulieu, de conclure monsieur Demeule. Monsieur Alain Anctil, suggère que cette réunion se tienne par vidéo-conférence. Ce sera à confirmer.



6. Paiement des frais de secrétariat et autres dépenses

2023-CA-34 Sur proposition de monsieur Pier-Yves Poulin, appuyée par monsieur Alin Anctil, il est unanimement convenu d'abroger la résolution **2023-CA-21** car l'article 111 du Règlement sur le fonctionnement de conseils de quartier (Règlement R.R.V.Q. Chapitre F-1) stipule que « Les dirigeants du conseil de quartier ne sont pas rémunérés pour leurs services ».

2023-CA-35 Sur proposition de madame Véronique Hunter, appuyée par madame Claudya Tremblay, il est unanimement résolu de payer les frais de secrétariat pour la rédaction du procès-verbal du 8 février 2023, pour un montant de cent-vingt-cinq dollars 125.00\$.

2023-CA-36 Sur proposition de madame Claudya Tremblay, appuyée par monsieur Alain Anctil, il est unanimement résolu de rembourser monsieur Pier-Yves Poulin la somme de 25.14\$ pour dépenses engagées pour le conseil.

7. Présentation du concours Maisons Fleuries

Monsieur Pier-Yves Poulin présente, à l'aide de photos projetées sur écran, l'historique du concours de Maisons Fleuries et la participation des résidents du quartier entre autres, en 1988.

Le travail déployé consiste en occurrence à:

- Conceptualiser un formulaire pour susciter les inscriptions au concours qui sera accessible via Internet ou par la poste;
- Promouvoir l'évènement par divers canaux ciblés de diffusion ciblés dont *Facebook*, les journaux locaux...
- Distribuer tout matériel promotionnel tels des dépliants, affiches, photos d'archives aux endroits stratégiques...
- Susciter l'intérêt des divers organismes et commerçants à soutenir la démarche de l'embellissement de notre quartier, un effet « boule de neige » dûment souhaité.
-

Monsieur Poulin souligne que madame Marie-Reine Gauthier, ex-conseillère, semble vouloir partager son expérience vécue antérieurement, dans l'organisation du concours Maisons Fleuries. Une collaboration qui sera certes, dynamique et prometteuse.

La présentation de monsieur Pier-Yves Poulin a suscité l'intérêt de participants à la rencontre qui ont émis quelques suggestions pour l'élaboration des critères d'évaluation pouvant, entre autres, intégrer la dimension environnementale.

8. Questions et commentaires des citoyens

Intervenant 1 Un représentant d'AGIRO, un organisme d'action visant principalement à protéger l'eau et les écosystèmes du bassin versant de la rivière Saint-Charles, relate l'urgence de trouver une solution au problème de déversement des égouts dans le Lac St-Charles. Il demande quel rôle peut jouer le conseil de quartier pour soutenir les revendications des citoyens et riverains. Il



CONSEIL DE QUARTIER

DE LAC SAINT-CHARLES

souligne la validité des recherches effectuées concernant le problème et la/les solution(s) envisagée(s). Il invite les membres à assister à la prochaine rencontre d'information d'AGIRO.

Monsieur Mario Demeule explique qu'il faille considérer tous les avenants du problème et que celui-ci relève de diverses instances décisionnelles. En conclusion, madame Claudya Tremblay et les membres du conseil, travailleront un projet de résolution, visant à questionner la ville sur l'analyse et la projection de résolution de problème dans ce dossier.

Intervenant 2 Un citoyen vise à sensibiliser les membres sur les multiples limitations de vitesse sur les rues Delage/Grande-Ligne et De Belleville. Lesquelles engendrent vitesse, bruit et problème de sécurité. L'homogénéité de la vitesse est-elle compatible et est-ce possible de limiter la vitesse dans ce secteur?

2023-CA-37 Sur proposition de monsieur Pier-Yves Poulin, appuyée par madame Marlène Gagnon, il est unanimement résolu de demander à la Ville, la possibilité d'installer des équipements de ralentissement de la circulation : dos-d'âne, radars, marquage au sol, lumière indiquant la vitesse... afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes dans ce secteur.

9. **Projet de mobilisation à la sécurité routière (autorisation de dépenses)**

2023-CA-38 Sur proposition de madame Véronique Hunter, appuyée par monsieur Alain Anctil, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense, de trois cents dollars \$300. Pour le design des pancartes et de deux mille cinq cents \$2 500 pour l'impression de celles-ci.

Ces pancartes invitant au ralentissement de vitesse, seront distribuées à de nombreux résidents qui en feront la demande dans le cadre du projet.

10 Levée de l'assemblée

2023-CA-39 Sur proposition de madame Claudya Tremblay, appuyée par monsieur Alain Anctil, l'assemblée est levée à 9 h 30.